Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 087-218709202-20250610-DEC_3725-AU

COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N°37/2025

en date du 10 juin 2025

portant sur le remplacement des électrodes enfants.

Le Maire de la Commune de Marval (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

DECIDE

Article 1 – d'accepter l'offre de l'entreprise ALTERDOKEO pour l'achat d'électrodes enfants pour un montant toutes taxes comprises de 118.80 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 10 juin 2025.

Pierre HACHIN,
Maire